



Les Parquets  
**BONNES  
PRATIQUES  
ET MISE  
EN ŒUVRE**

**FNB**  
FÉDÉRATION NATIONALE DU BOIS



  
**PARQUETS  
DE FRANCE**  
PARQUETFRANCAIS.ORG

À l'initiative de



Avec le soutien de



En partenariat avec





# Sommaire

<b>1. LES DIFFÉRENTS PARQUETS : PRODUITS ET MISE EN ŒUVRE</b> .....	<b>p. 6</b>
1.1 Parquet massif .....	p. 8
1.2 Parquet contrecollé .....	p. 9
1.3 La mise en œuvre des parquets et ses règles .....	p. 10
<b>2. PRESCRIRE UNE SOLUTION DE PARQUET</b> .....	<b>p. 12</b>
2.1 Pourquoi choisir le parquet ? .....	p. 14
2.2 Le parquet : esthétique, confort et qualité de l'air ....	p. 16
2.2.1 Les singularités : unicité de chaque lame .....	p. 16
2.2.2 Motifs, formats et teintes .....	p. 18
2.3 Le parquet est compatible avec les sols chauffants et réversibles .....	p. 19
2.4 Le parquet : une solution pour chaque usage .....	p. 20
2.5 Le parquet peut être compatible avec les pièces humides .....	p. 21
2.6 Le parquet, finition et durée de vie .....	p. 22
2.7 Avec le parquet, prévoir le confort acoustique .....	p. 23
<b>3. PRÉPARATION DU CHANTIER - PRÉREQUIS ET CONTRÔLES PRÉALABLES</b> .....	<b>p. 24</b>
3.1 Informations préalables et définition du projet .....	p. 26
3.2 Conditions de chantier et stockage .....	p. 27
3.3 Vérification et réception des supports .....	p. 28
3.4 Acceptation du support et dispositions particulières .....	p. 29
<b>4. DISPOSITIONS GÉNÉRALES DE MISE EN ŒUVRE</b> .....	<b>p. 30</b>
4.1 Motifs courants .....	p. 32
4.2 Caractéristiques des lames .....	p. 33
4.3 Pose à l'anglaise "à coupe perdue" .....	p. 34
4.4 Pose à l'anglaise "coupe de pierre" .....	p. 34
4.5 Pose en bâtons rompus .....	p. 35
4.6 Pose en point de Hongrie .....	p. 35
<b>5. MISE EN ŒUVRE DES PARQUETS CLOUÉS</b> .....	<b>p. 36</b>
<b>6. MISE EN ŒUVRE DES PARQUETS COLLÉS</b> .....	<b>p. 42</b>
6.1 Chronologie de la pose collée .....	p. 44
6.2 Pose collée avec sous-couche isolante .....	p. 46
<b>7. MISE EN ŒUVRE DES PARQUETS FLOTTANTS</b> .....	<b>p. 48</b>
<b>8. FINITION ET ENTRETIEN DES PARQUETS</b> .....	<b>p. 52</b>
8.1 Parquets vernis/vitrifiés .....	p. 56
8.2 Parquets huilés .....	p. 57
<b>9. RÉCEPTION DES OUVRAGES</b> .....	<b>p. 58</b>
9.1 Tolérances sur l'ouvrage terminé .....	p. 60
9.2 Tolérances sur les joints entre lames et le tuilage des lames .....	p. 62
9.3 Réception par le client .....	p. 63
<b>10. RÉNOVABILITÉ, RÉPARABILITÉ ET RÉEMPLOI DU PARQUET</b> .....	<b>p. 64</b>



# 1. LES DIFFÉRENTS PARQUETS : PRODUITS ET MISE EN ŒUVRE

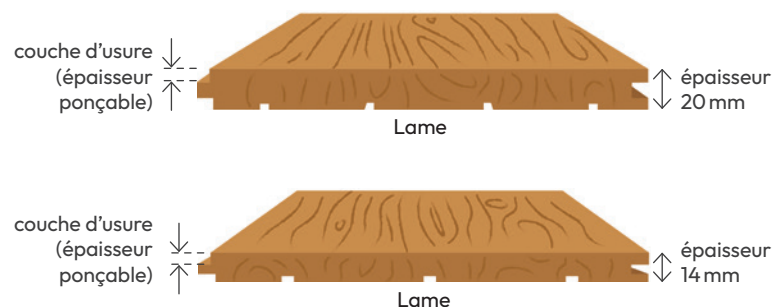
Un parquet est un **revêtement de sol en bois avec une couche d'usure en bois massif d'une épaisseur de 2,5mm au minimum** avant pose. Un parquet massif est constitué d'une seule lame de bois massif profilé alors qu'un parquet contrecollé est composé d'un parement en bois d'épaisseur minimale de 2,5mm collé sur un support à base de bois. Plus le parquet est épais, plus la couche d'usure l'est aussi, et plus il est renouvelable.



[realwood.eu/fr/](https://realwood.eu/fr/)

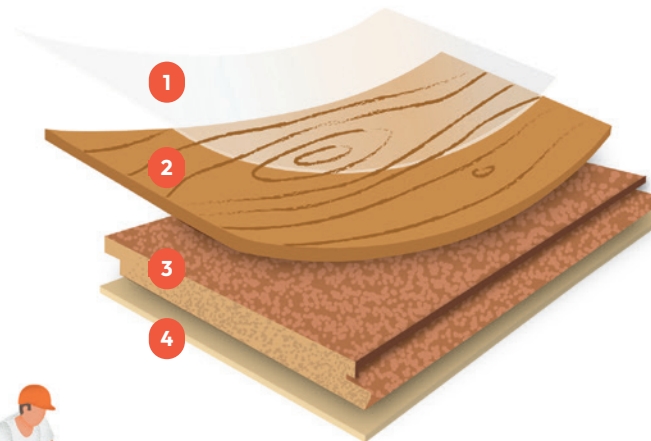


## 1.1 Parquet massif



**Le parquet massif comporte une seule lame en bois massif d'au moins 10 mm d'épaisseur.**

## 1.2 Parquet contrecollé




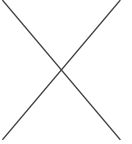
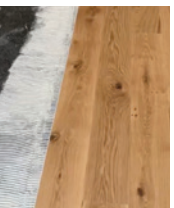






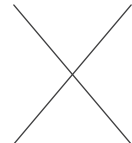
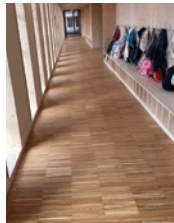
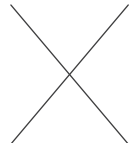
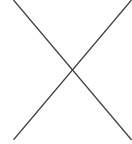
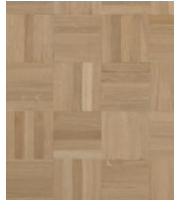
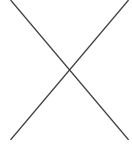

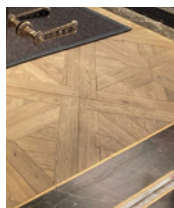
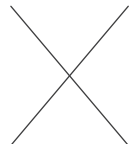
**Le parquet contrecollé est constitué de 2 ou 3 couches de bois. Il présente obligatoirement un parement en bois massif de plus de 2,5 mm d'épaisseur (2). Ce parement est collé sur un support en HDF (panneau de fibres de bois de haute densité) ou en contreplaqué ou un autre support à base de bois (3). La troisième couche de bois mince est le contreparement nécessaire ou pas en fonction du support (4).**

Dans le cas d'un parquet contrecollé comme d'un parquet massif, une protection de finition (1), vitrificateur ou huile, est toujours appliquée sur un parquet, en usine ou après la pose. Tout autre revêtement à placage mince ou revêtement imitant le bois, ou revêtements à partir d'autres matériaux comme le bambou ne sont pas des parquets.

## 1.3 La mise en œuvre des parquets et ses règles

Elle s'effectue selon les règles de l'art suivantes.

Lames de parquet	Mise en œuvre lames CLOUÉES	Mise en œuvre lames COLLÉES	Mise en œuvre lames FLOTTANTES
	NF DTU 51.1 	NF DTU 51.2 	NF DTU 51.11 
<b>Lames massives à rainures et languettes</b> Épaisseur entre 10 mm et 23 mm	Épaisseur ≥ 20 mm 	Épaisseur ≥ 10 mm 	Pose possible pour des produits spécifiques 
<b>Lam parquet/planchettes</b> Lamelles d'épaisseur de 6 à 14 mm			
<b>Lames de parquet contrecollé</b> Parement en bois massif	Pose possible pour des produits spécifiques		Pose possible pour des produits spécifiques 

Lames de parquet	Mise en œuvre lames CLOUÉES	Mise en œuvre lames COLLÉES	Mise en œuvre lames FLOTTANTES
	NF DTU 51.1 	NF DTU 51.2 	NF DTU 51.11 
<b>Lamelles sur chant</b> Lamelles de faible épaisseur en bois massif, de forme parallélépipédique NF EN 14761			
<b>Parquet mosaïque</b> Lamelles d'épaisseur 8 mm préassemblées décor damier, bâtons rompus NF EN 13488			
<b>Parquet panneaux</b> Décor spécifique : Versailles...			



## 2. PRESCRIRE UNE SOLUTION DE PARQUET

## 2.1 Pourquoi choisir le parquet ?

Choisir un parquet en bois français, c'est opter pour un matériau **renouvelable, performant, durable et facile à entretenir**, tout en soutenant les territoires et la filière bois.



La gestion durable des forêts françaises garantit à la fois la **production de bois**, la **préservation** des paysages et la biodiversité. La **récolte raisonnée** contribue au renouvellement des peuplements et au maintien du bon état sanitaire des forêts. Transformer et mettre en œuvre le bois en France **soutient un tissu d'entreprises locales**, de l'exploitation forestière à la scierie, à la fabrication du parquet et à sa pose, mobilisant de nombreux acteurs et **maintenant des emplois**.



Le bois est un **matériau biosourcé qui capte et stocke durablement le carbone** au cours de sa croissance. Ce carbone reste immobilisé tout au long de la vie du produit, et **le parquet**, grâce à sa longue durée de vie, **participe à la réduction de l'empreinte carbone des bâtiments**. En cas de désordre localisé, certaines lames peuvent être facilement retirées et remplacées, **prolongeant** ainsi la **durée de vie de l'ouvrage**. À l'issue de sa première vie, le parquet peut également être **renové, réemployé ou recyclé**, s'inscrivant pleinement dans une logique d'économie circulaire.



La **performance environnementale** du parquet est objectivée par les **FDES** disponibles sur la base INIES, fournissant des données multicritères fiables et permettant **d'intégrer le parquet dans les démarches d'évaluation environnementale des bâtiments**. Ces informations sont essentielles pour les prescripteurs souhaitant ajouter des critères environnementaux et sanitaires à leur décision.



Le parquet offre également une grande **richesse technique et esthétique**. Les essences françaises, qu'il s'agisse de feuillus comme le chêne, le châtaignier et de résineux comme le pin maritime, présentent des aspects et des performances variés **adaptés à tous les usages et styles architecturaux**. Les produits respectent les normes harmonisées et peuvent bénéficier de la **marque Parquets de France**, qui **garantit la qualité et la fabrication en France des parquets**. Cette certification est attribuée après vérification par un organisme indépendant et fait l'objet de contrôles annuels, offrant ainsi un gage de confiance aux prescripteurs et maîtres d'ouvrage.



## 2.2 Le parquet : esthétique, confort et qualité de l'air

Le parquet se distingue par la combinaison de trois avantages : **l'esthétique**, le **confort d'usage** et la **qualité de l'air intérieur**, directement liés à la nature du bois.

**Chaque lame est unique**, avec des variations de fil, de teinte et de singularités propres à la matière. L'assemblage des lames, le choix des dimensions, des motifs et des finitions permettent de créer des ambiances personnalisées.

Le parquet contribue également au confort des espaces et à la qualité de l'air intérieur.

### 2.2.1 Les singularités : unicité de chaque lame

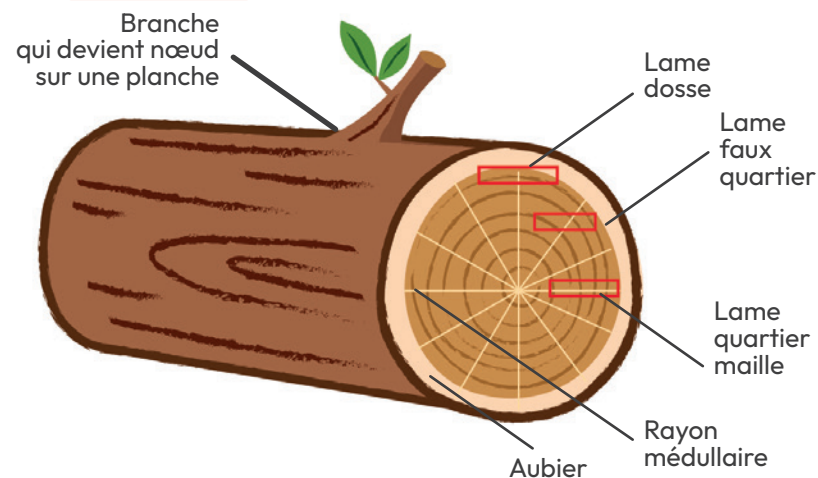
Chaque lame de parquet est unique car elle est issue d'un matériau naturel : le bois. Sa croissance dans l'arbre génère naturellement des **variations de structure, de teinte et d'aspect**.

Ces singularités (nœuds, variations de fil, différences de couleur ou de texture) ne sont pas des défauts, mais **l'expression normale de l'origine biologique du matériau**. Elles traduisent directement l'histoire de l'arbre et ses conditions de développement.

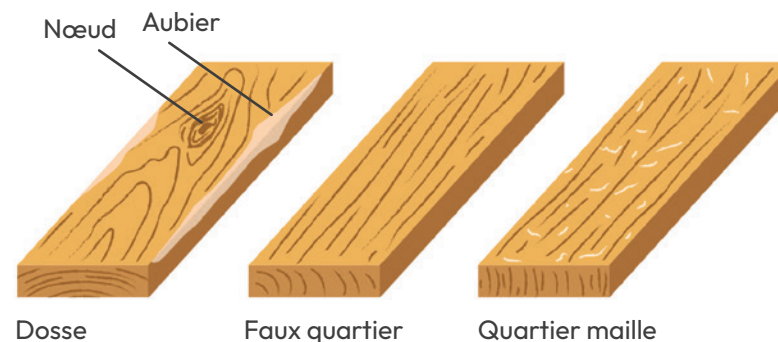
Ainsi, chaque lame de parquet présente une identité propre, qui participe à la diversité esthétique des sols en bois.

La structure naturelle de l'arbre donne des **planches uniques par leurs singularités**.

### DE L'ARBRE...



### ... À LA PLANCHE



### 2.2.2 Motifs, formats et teintes

Le rendu d'un parquet résulte de la combinaison de plusieurs paramètres : **l'essence, le format des lames, le motif de pose et la finition** (teinte et brillance).

Le bois présente naturellement des variations de veinage, de reflets et de couleur, qui participent à son authenticité. La finition (vernis ou huile) protège la surface et met en valeur ces nuances.

Différents aspects de surface peuvent être obtenus pour personnaliser votre intérieur : lisse, brossé ou vieilli... Afin d'obtenir un rendu visuel harmonieux, il est recommandé de réaliser un calepinage préalable des lames afin d'assurer un bon mariage des motifs, des veinages et des variations naturelles de teinte du bois.



[tinyurl.com/vivreenharmonieavecleparquet](https://tinyurl.com/vivreenharmonieavecleparquet)



## 2.3 Le parquet est compatible avec les sols chauffants et réversibles

Le parquet s'adapte parfaitement aux planchers chauffants basse température et réversibles. Selon le type de parquet (massif, contre-collé...) et la catégorie de plancher chauffant (hydraulique ou électrique) ou réversible, dans les 3 cas coulés dans une chape, voici le choix des solutions comprenant le mode de pose, ainsi que le système lames de parquet, colle et sous-couche :

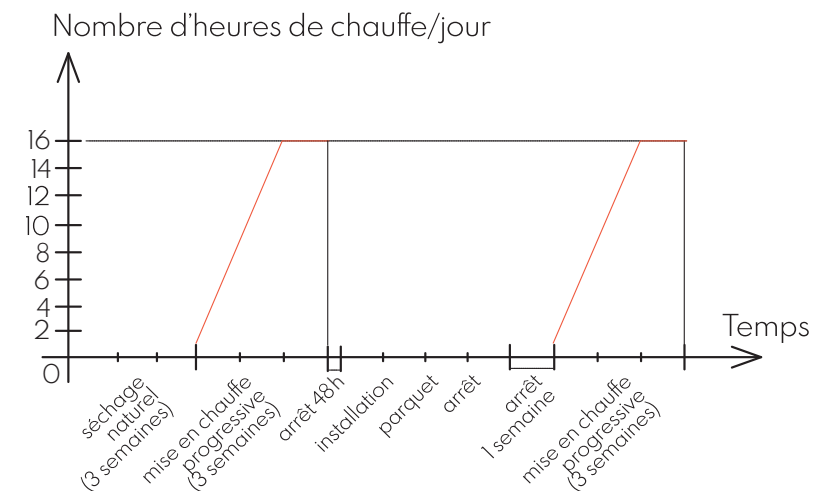


Retrouvez les solutions compatibles ainsi que les modalités de mise en œuvre via ce QR Code.

[tinyurl.com/solchauffantsetrafraichissants](https://tinyurl.com/solchauffantsetrafraichissants)



PARQUETFRANÇAIS.ORG



## 2.4 Le parquet : une solution pour chaque usage

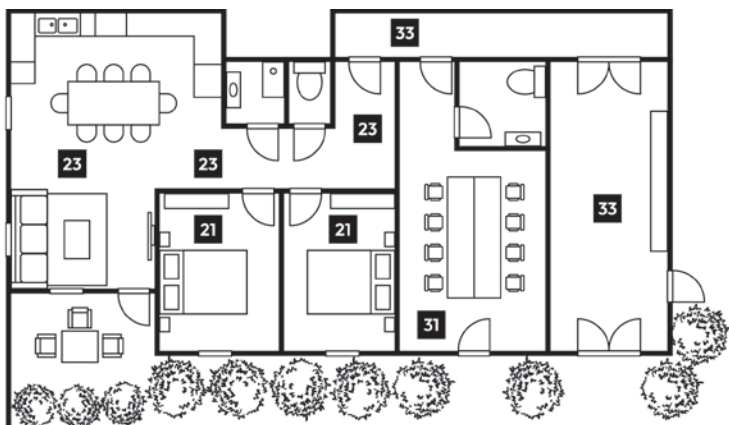
La norme NF B 53-669 définit les caractéristiques d'usage des parquets, et propose une **classification des locaux adaptée aux parquets**.

Sur la base de dix catégories de bâtiment, complétées par des repères individuels, la nouvelle Annexe D indique le classement d'un local associé à ses particularités (accès direct ou non depuis l'extérieur, par exemple).

Les catégories des constructions sont notamment les suivantes :

- bâtiments d'habitation (maisons individuelles et appartements)
- bâtiments administratifs et autres, publics et privés

**La classe d'usage du parquet est à choisir en fonction du classement du local dans lequel il est mis en œuvre.**



### Classes d'usage

- 21 : usage domestique modéré (chambres, pièces peu sollicitées)  
 23 : usage domestique intensif (séjours, entrées, circulations)  
 31 : usage collectif modéré (bureaux individuels/ partagés, chambres d'hôtel)  
 33 : usage collectif intensif (commerces, halls, zones à fort passage)



Retrouvez les préconisations de classes d'usage du configurateur du catalogue bois construction :

[catalogue-bois-construction.fr/  
revetements/recherche/](https://catalogue-bois-construction.fr/revetements/recherche/)



## 2.5 Le parquet peut être compatible avec les pièces humides



Traditionnellement, les parquets sont posés dans des locaux secs. Pour les cuisines privées, salles d'eau et salles de bain privées : les parquets posés dans ces locaux doivent faire l'objet d'un choix d'essence, d'un type (massif ou contrecollé), d'une **mise en œuvre, d'une finition et d'un entretien adaptés**. La conception de certaines lames de parquet associée à un mode de mise en œuvre et à un traitement des points singuliers, permet au fabricant de prescrire la mise en œuvre de solutions de parquet en pièce humide.



PARQUETFRANÇAIS.ORG

[parquetfrancais.org/  
les-membres-de-parquetfrancais-org](https://parquetfrancais.org/les-membres-de-parquetfrancais-org)



## 2.6 Le parquet, finition et durée de vie



Masque à 2 filtres obligatoire

Le parquet reçoit obligatoirement une finition de protection : vernie, huilée ou cirée dont la prescription correspond à l'usage et dont l'entretien est lié à la fiche technique du fournisseur.

Le parquet est le **seul revêtement de sol qui peut être rénové**, lui permettant une longue durée de vie.

### PONÇAGE / 3 PASSES MINIMUM



#### Grains abrasifs

1. **Indice 36** : croisé
2. **Indice 50** : dans le sens du fil du bois (sens des lames)
3. **Indice 80** : toujours dans le sens du fil du bois

### VITRIFICATION



1 **Aspiration**



2 **Une couche de vernis**



3 **Égrenage entre la 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> couche**



4 **Aspiration des poussières de l'égrenage**



5 **2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> couches de vernis**  
250 à 300 gr/m<sup>2</sup> au total



6 **Attente de 48h avant tout accès**



Retrouvez les prescriptions de fabricants

[parquetfrancais.org/un-parquet-bien-pose-2/](http://parquetfrancais.org/un-parquet-bien-pose-2/)

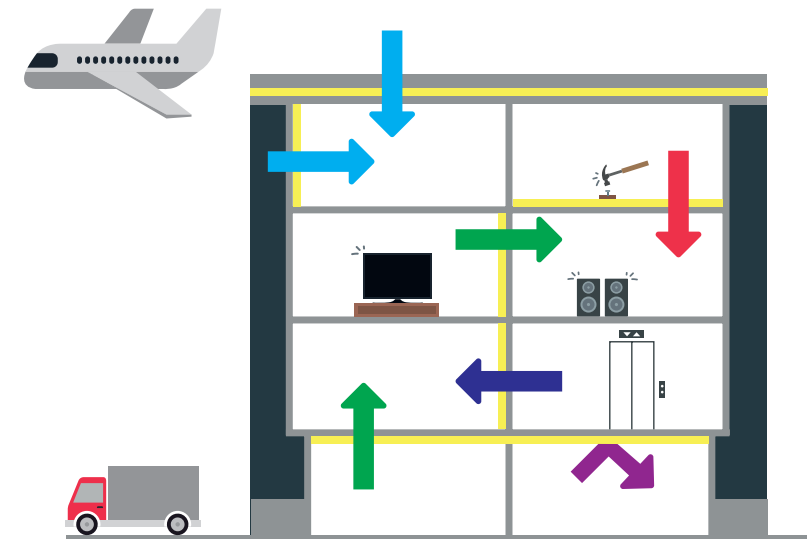


## 2.7 Avec le parquet, prévoir le confort acoustique

La performance acoustique d'un plancher vis-à-vis des **bruits aériens** (voix, musique, équipements) est caractérisée par l'indice d'affaiblissement acoustique **Rw (C ; Ctr)**, exprimé en dB. **Plus cet indice est élevé, meilleure est l'isolation.**

Pour les sols, la performance la plus déterminante concerne les **bruits d'impact** (pas, chutes d'objets). Elle est évaluée par l'indice  $\Delta Lw$  (en dB), qui traduit le gain acoustique apporté par le revêtement par rapport à une dalle nue. **Plus le  $\Delta Lw$  est élevé, plus le revêtement de sol est performant.**

Il convient d'apprécier ces performances à l'échelle du système (support, sous-couche, mise en œuvre) et du bâtiment.



Blue arrow: Bruits aériens extérieurs

Green arrow: Bruits aériens intérieurs

Red arrow: Bruits d'impact

Dark blue arrow: Bruits d'équipements

Purple arrow: Correction acoustique des parties communes

Yellow line: Isolation



### **3. PRÉPARATION DU CHANTIER PRÉREQUIS ET CONTRÔLES PRÉALABLES**

## 3.1 Informations préalables et définition du projet

Avant intervention, l'entrepreneur doit disposer des informations nécessaires à la mise en œuvre :

**Destination d'usage du local et exigences éventuelles**  
(acoustique, feu, etc.)

**Description du système de parquet**  
(type, essence, dimensions, aspect, finition, norme de référence, motif de pose)

**Nature et caractéristiques du support**  
(notamment résistance en traction)

**Solutions prévues pour :**

- remontées d'humidité (dallage, vide sanitaire, etc.),
- joints de dilatation,
- seuils, plinthes et profils.

**Contraintes particulières d'usage**

Le maître d'ouvrage précise la nature du support et les conditions de démarrage du chantier.

L'entrepreneur vérifie notamment la compatibilité des réservations, ainsi que les conditions spécifiques (ex : sol chauffant, température du fluide  $\leq 40$  °C).

## 3.2 Conditions de chantier et stockage

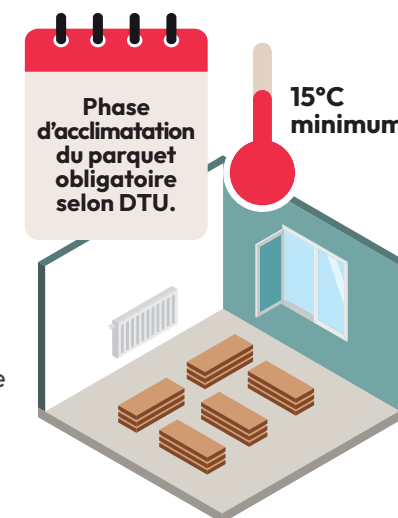
### CONDITIONS DE STOCKAGE DES LAMES DANS LE LOCAL À BÂTIR

Les travaux ne peuvent débuter que si les conditions suivantes sont réunies :

- Locaux **clos, couverts, hors d'eau et hors d'air**
- Température comprise entre **15°C et 25°C**
- Humidité relative de l'air comprise entre **40% et 60%**.

Ces conditions doivent être maintenues pendant la pose et en phase d'exploitation (chauffage obligatoire en saison froide).

Les parquets doivent être stockés à l'abri des intempéries, sans contact avec le sol, dans des locaux secs et ventilés, non sujets aux condensations.



### CONDITIONS DE STOCKAGE DES AUTRES MATÉRIAUX ET PRODUITS

**Vernis et colle :**  
dans un local hors gel  
maintenu à 10°C.



### 3.3 Vérification et réception des supports

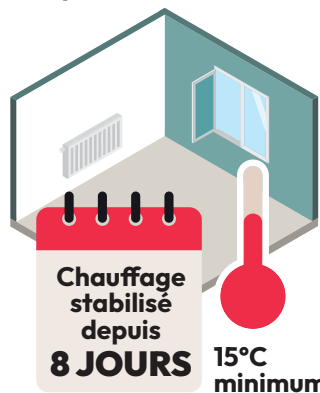


Hors d'eau  
hors d'air



Local clos  
et couvert

Température + ventilation



Chauffage  
stabilisé  
depuis  
**8 JOURS**

15°C  
minimum

Le support doit être :

- **Plan, propre, sain, sec & stable et normalement poreux**
- Exempt de laitance, poussière, aspérités ou éléments non adhérents.

**Humidité des supports :**

- **Supports hydrauliques**  
≤ 3% chape à base de ciment (à au moins 4 cm de profondeur) ou  
≤ 0,5% chape à base de sulfate de calcium (trou de l'épaisseur de la chape).  
mesurés à la bombe au carbure.
- **Supports bois**  
≤ 12%, mesuré à l'humidimètre.

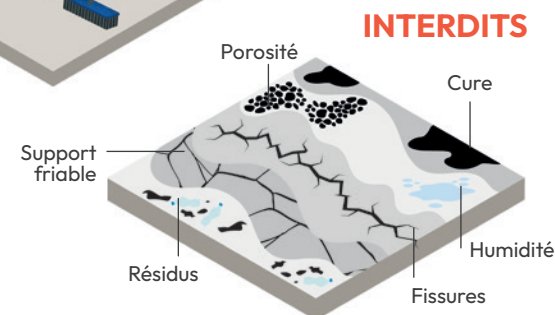
Le support  
doit être  
nettoyé.



L'état de surface  
doit être vérifié

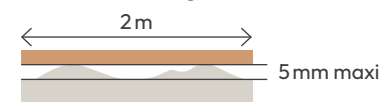
**Cohésion :**

Le support ne doit pas se désagréger sous un grattage superficiel.

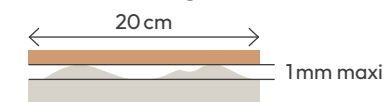


**Planéité :**

- 5 mm sous règle de 2 m



- 1 mm sous réglet de 0,20 m



### 3.4 Acceptation du support et dispositions particulières

**La mise en œuvre du parquet vaut acceptation du support.**

Une attention particulière doit être portée aux risques de remontées d'humidité (dallages sur terre plein, planchers sur vide sanitaire, planchers collaborants), nécessitant des dispositions adaptées conformément aux DTU en vigueur.



## 4. DISPOSITIONS GÉNÉRALES DE MISE EN ŒUVRE

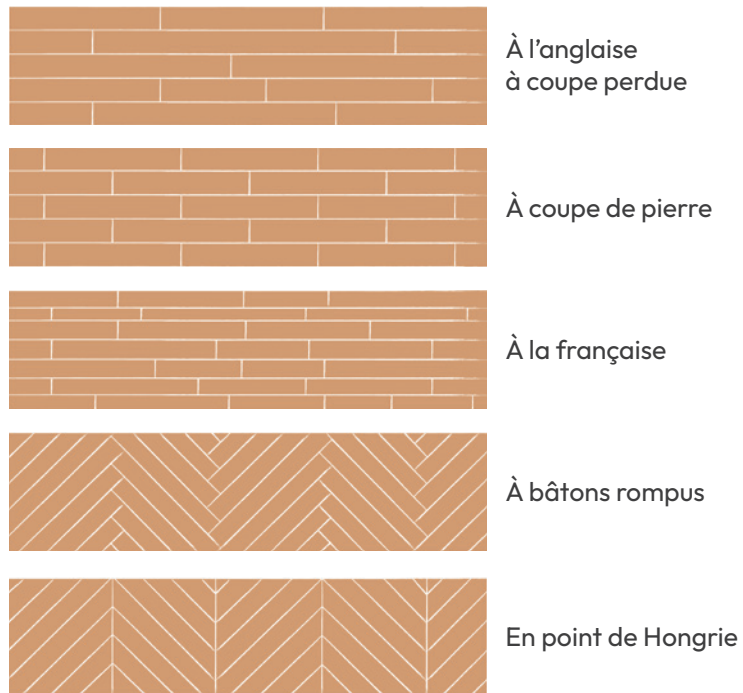
Le parquet est le dernier ouvrage à réaliser parmi les travaux d'une pièce.

La conception de l'ouvrage de parquet est définie en fonction de la configuration du local. Les orientations suivantes sont recommandées, par ordre de priorité :

- Parallèlement au sens long de la pièce.
- Perpendiculairement à la paroi ayant le plus grand éclaircissement naturel.
- En cas de grande longueur : il faudra prévoir des jeux de fractionnement pour fractionner les ouvrages.

Pour plus de détails, se référer au guide technique Parquets de France.

## 4.1 Motifs courants



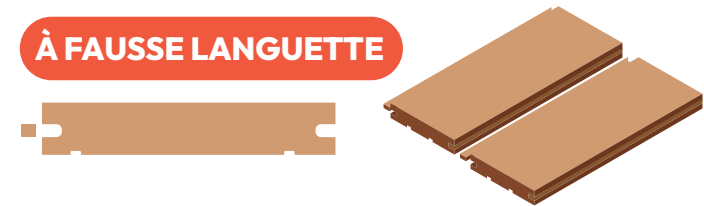
## 4.2 Caractéristiques des lames

- Parquets de 6 à 23 mm d'épaisseur
- Couche d'usure en bois massif : minimum 2,5 mm
- Essences de bois
- Aspects : bruts, huilés, vernis

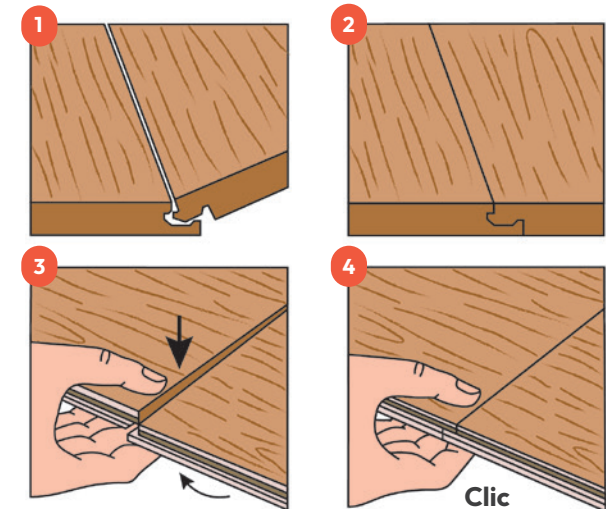
### À RAINURE ET LANGUETTE



### À FAUSSE LANGUETTE

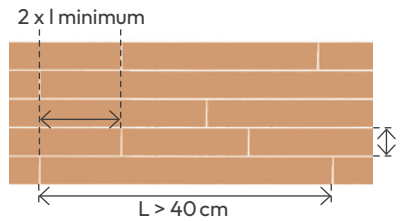


### À CLIC

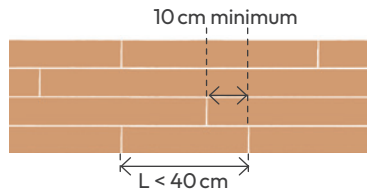


### 4.3 Pose à l'anglaise "à coupe perdue"

Dans toutes les pièces où il n'y a pas de lames de longueur inférieure à 40 cm, les joints en bout de lames doivent être décalés d'une rangée à l'autre d'au moins deux fois la largeur de la lame.



Quand des lames de moins de 40 cm de longueur sont utilisées, la distance entre les joints ne doit pas être inférieure à 10 cm.



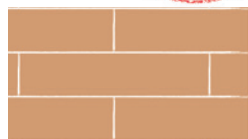
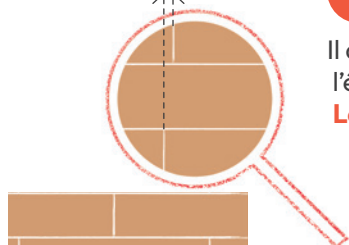
### 4.4 Pose à l'anglaise "coupe de pierre"

La tolérance d'alignement des joints en bout de lame ne doit pas être supérieure à 2 mm.

2 mm maximum

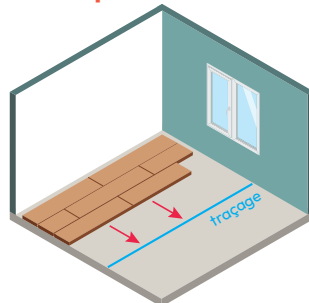
#### DÉMARRAGE

Il dépend du type de pose et de l'éclairage type naturel de la pièce.  
**Le traçage est impératif.**



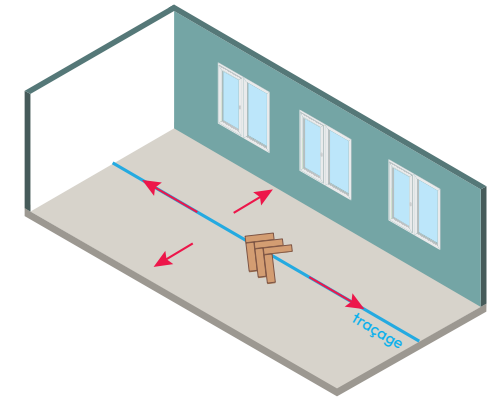
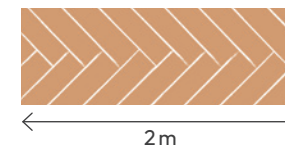
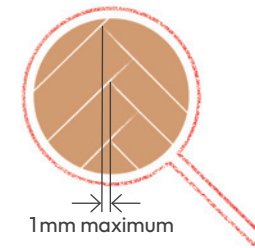
**Exemple du parquet à l'anglaise**

Jeux périphériques : 0,15 % de la dimension avec 8 mm minimum



### 4.5 Pose en bâtons rompus

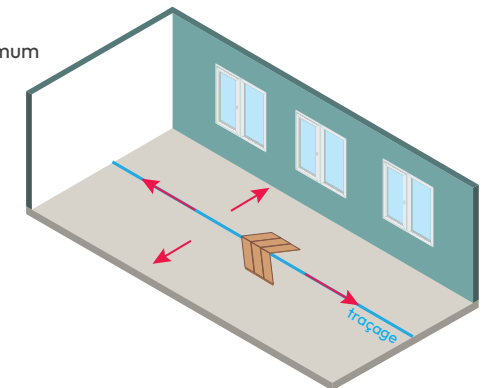
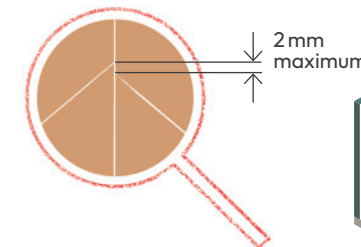
Parquet à bâtons rompus : aucun angle de lame ne doit s'écarter de plus de 1 mm de la ligne joignant deux angles de lames séparés de 2 m. **Le traçage et le calepinage sont impératifs.**

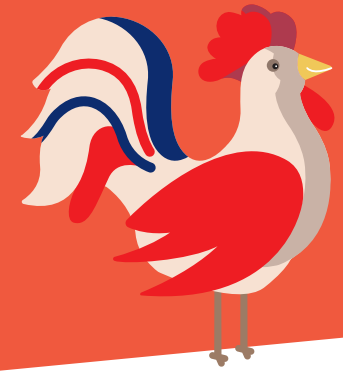


### 4.6 Pose en point de Hongrie

Les pointes des lames, de part et d'autre de ce joint ne doivent pas être décalées de plus de 2 mm.

Recommandation esthétique : dans deux pièces communicantes, les angles en bout des lames ne doivent pas présenter de différences sensibles. **Le traçage et le calepinage sont impératifs.**





**5. MISE EN  
ŒUVRE DES  
PARQUETS  
CLOUÉS**

## Pose clouée

Les lames de parquet doivent être conformes au **DTU 51.1** partie CGM. La pose clouée concerne les parquets massifs ou contrecollés posés sur :

- lambourdes clouées sur solives
- lambourdes fixées sur dalle en béton
- lambourdes flottantes sur chape en ciment (avec résilient pour le confort acoustique)
- faux plancher.

## Sous-couche

### Sous-couches d'isolation acoustique

Pour améliorer l'isolation phonique, une bande isolante peut être placée en périphérie.

#### • Sous lambourdes :

Les sous-couches doivent être en continu, en bandes ou en patins d'au moins la largeur des lambourdes.

#### • Sous panneaux ou voliges

Les sous-couches doivent être en continu.

### Sous-couches pour sols sportifs

Ces sous-couches sont flottantes ou fixées à la sous-construction du parquet. S'il y a des bandes ou des patins, ils sont agrafés ou collés sous les lambourdes.



## Lambourdes

Un isolant fibreux entre les lambourdes est recommandé pour améliorer les performances acoustiques.

Les lames, **jointives sur leurs quatre côtés**, se clouent perpendiculairement à l'axe des lambourdes.

Le parquet atteint sa **pleine stabilité au bout de 8 jours**.

### Dimensions et écartement des lambourdes (locaux d'habitation) :

- Largeur usuelle : **80 mm**.

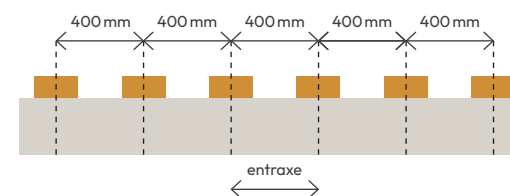
### Largeur minimale selon le type de pose :

- 40 mm : pose à l'anglaise, coupe perdue ou coupe de pierre,
- 60 mm : lames à joints ou lambourrage sur sol sportif,
- 70 mm : pose à bâtons rompus ou en point de Hongrie.

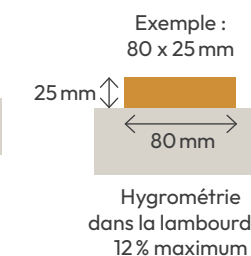
**Épaisseur minimale** : 20 mm pour lambourdes de 80 mm sur support continu.

**Entraxe maximum** : 450 mm pour des lames conformes aux normes européennes.

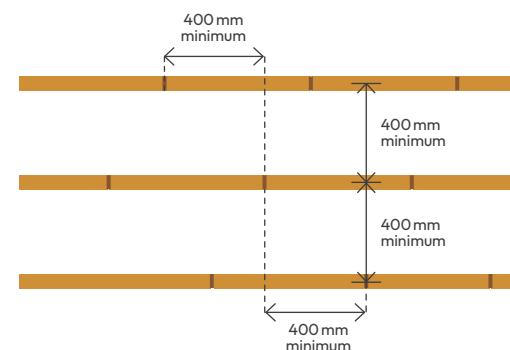
## Plan de lambourrage



## Pose à plat



## Décalage des joints



Les lambourdes fixées, ou flottantes supportées sur toute leur longueur, doivent avoir au moins une longueur moyenne de 1 m sans élément de longueur inférieure à 0,70 m. Les lambourdes flottantes calées doivent avoir une longueur minimale de 1,50 m avec les saignées nécessaires.

## Pose clouée

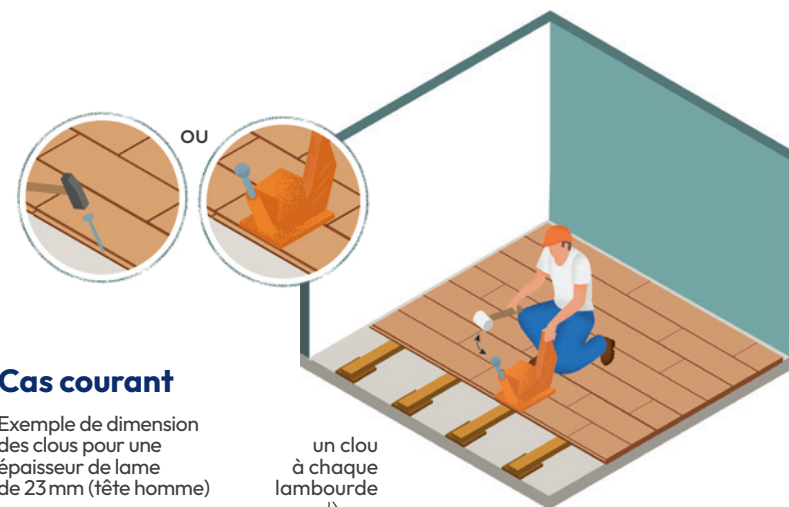
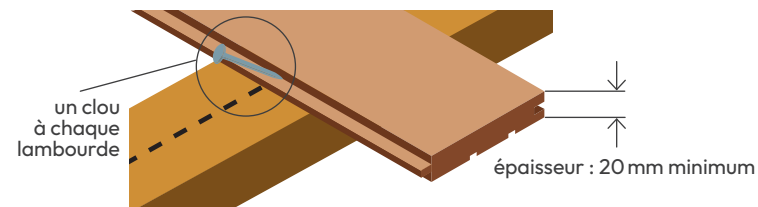
La valeur d'entraxe doit toujours respecter les prescriptions du DTU 51.1. En effet, en respectant les prescriptions de l'Eurocode 5, en fonction des catégories d'usage, des charges d'exploitation des planchers doivent être respectées.

**Cela implique alors que l'entraxe des lambourdes varie en fonction des catégories d'usage.**

Valeur d'entraxe des lambourdes pour les lames en chêne et en châtaignier en fonction des catégories d'usage. Le tableau ci-dessous s'applique aux lames de bois massif d'épaisseur nominale d'au moins 21 mm conformes à la norme NF EN 13226.

Catégorie d'usage	Largeur nominale b de la lame (mm)			
	b ≥ 100	b ≥ 120	b ≥ 140	b ≥ 160
A = Habitations, résidentiel (plancher) B = Bureaux C = Lieux de réunion D = Commerces				
	Entraxe maximal des lambourdes (mm)			
A	450	450	450	450
B, C2, C3	-	300	350	350
C1	350	400	450	450
C5	-	-	-	350
C4, D1, D2	-	-	-	-

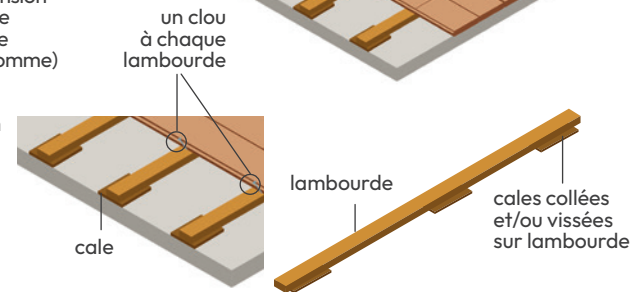
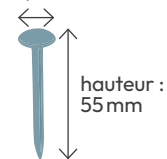
### Principe : clouage dans la partie mâle de la lame



### Cas courant

Exemple de dimension des clous pour une épaisseur de lame de 23 mm (tête homme)

diamètre : 1,8 mm minimum



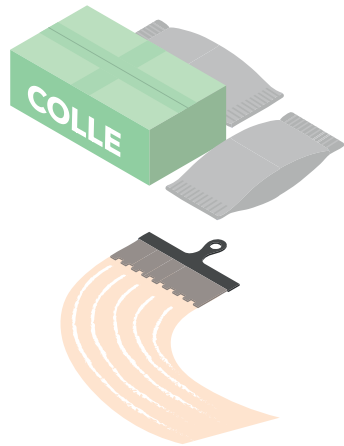


## 6. MISE EN ŒUVRE DES PARQUETS COLLÉS

## 6.1 Chronologie de la pose collée

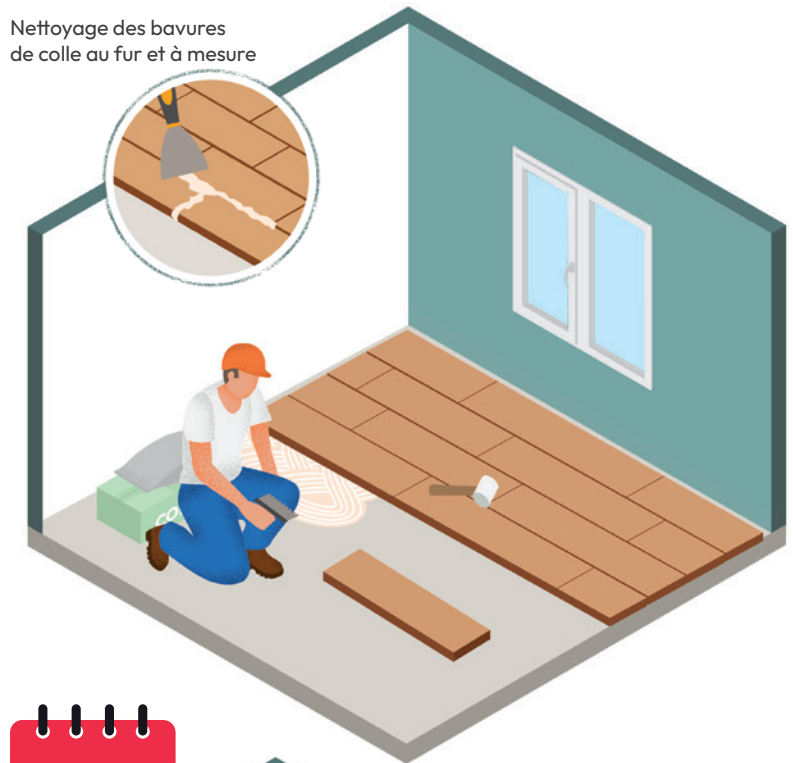
La pose des lames doit respecter les jeux périphériques prévus en conception. Le parquet est posé en continuité sur les joints de fractionnement et peut être recoupé uniquement sur les joints de dilatation du bâtiment.

### Collage en plein

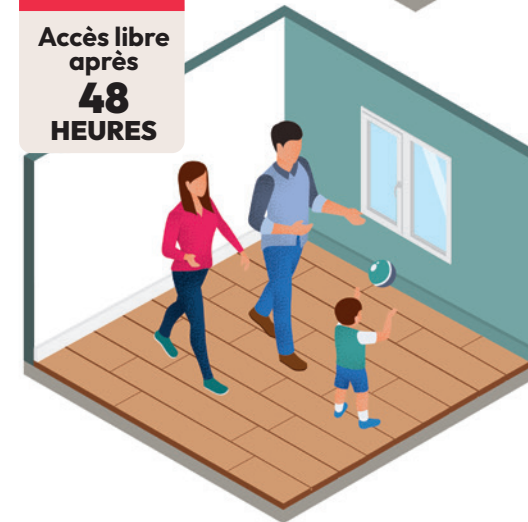


- 1 Utiliser une colle évaluée pour l'usage selon le **DTU 51.2 partie CGM** et adaptée à la largeur des lames de parquet.
- 2 Encoller le support avec une spatule crantée conformément au grammage de colle évalué.
- 3 **Ne préparer qu'1 m<sup>2</sup> à la fois** pour éviter que la colle ne sèche.
- 4 Poser les lames sur le support encollé et maroufler selon les prescriptions.
- 5 Contrôler régulièrement l'équerrage et l'alignement des lames.
- 6 Éviter de marcher sur les surfaces fraîchement encollées.
- 7 Respecter strictement les temps d'encollage et de séchage définis dans l'évaluation de la colle.

Nettoyage des bavures de colle au fur et à mesure



Accès libre après  
**48**  
HEURES



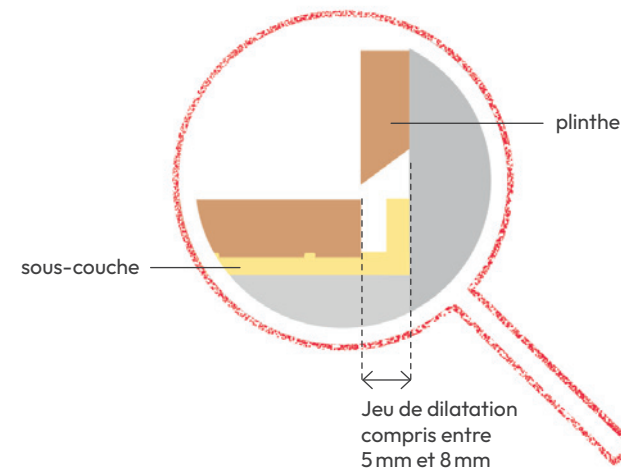
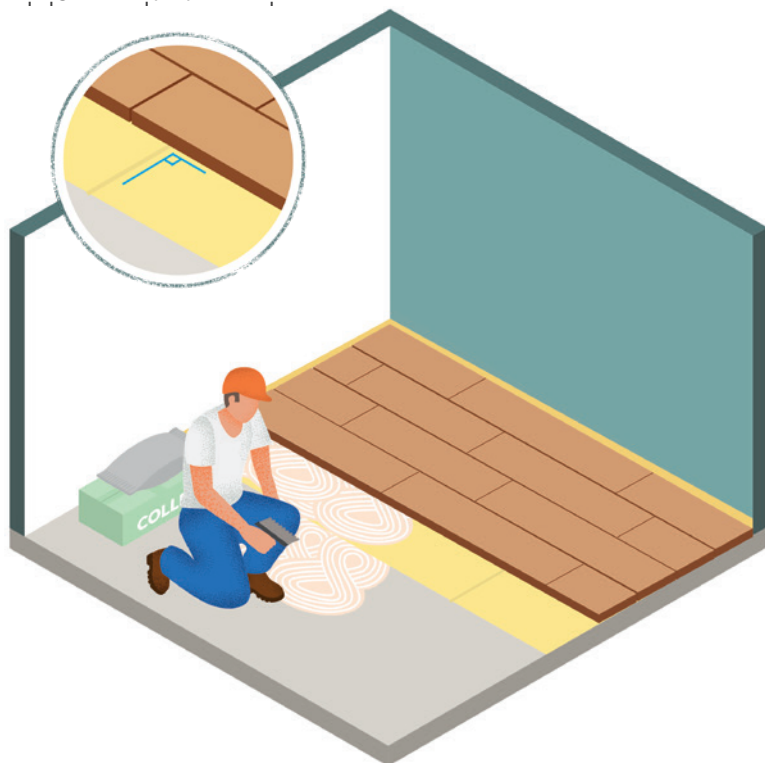
PONÇAGE  
après  
**1 SEMAINE**  
que si le  
parquet est  
brut (sans  
 finition)



## 6.2 Pose collée avec sous-couche isolante

- 1 La sous-couche est posée ou collée suivant la fiche technique de la sous-couche en s'assurant de la compatibilité des produits mis en œuvre.
- 2 Le parquet est collé sur la sous-couche.

Pose des lames de parquet en diagonale ou perpendiculaire à



### Collage par cordon (avec ou sans sous-couche)

- Le système parquet + colle (+ sous-couche éventuelle) doit être évalué pour l'usage prévu (DTU 51.2 partie CGM).
- Respecter rigoureusement les dimensions, l'espacement et le positionnement des cordons, y compris au travers d'évidements dans la sous-couche.
- Appliquer les mêmes prescriptions que pour le collage en plein pour l'encollage, le marouflage et le contrôle des lames.



## **7. MISE EN ŒUVRE DES PARQUETS FLOTTANTS**

## Pose flottante



Le système parquet + sous-couche doit avoir fait l'objet d'une **évaluation d'aptitude à l'usage selon le DTU 51.11 partie CGM**.

Exigence acoustique : sous-couche compatible avec le parquet

### Préparation et démarrage

Le réglage initial est crucial :

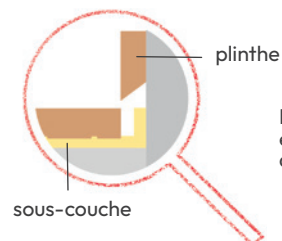
- Axe centré sur la porte d'accès à la pièce ou lames parallèles au mur le plus éloigné.
- Respecter les jeux de dilatation prévus en conception : 8 mm minimum ou 0,15 % de la dimension maximale de la pièce.

### Fractionnements

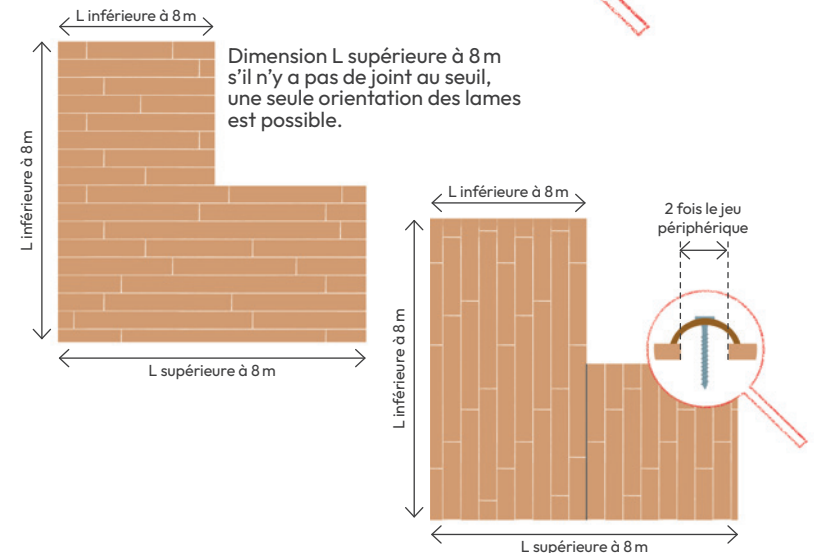
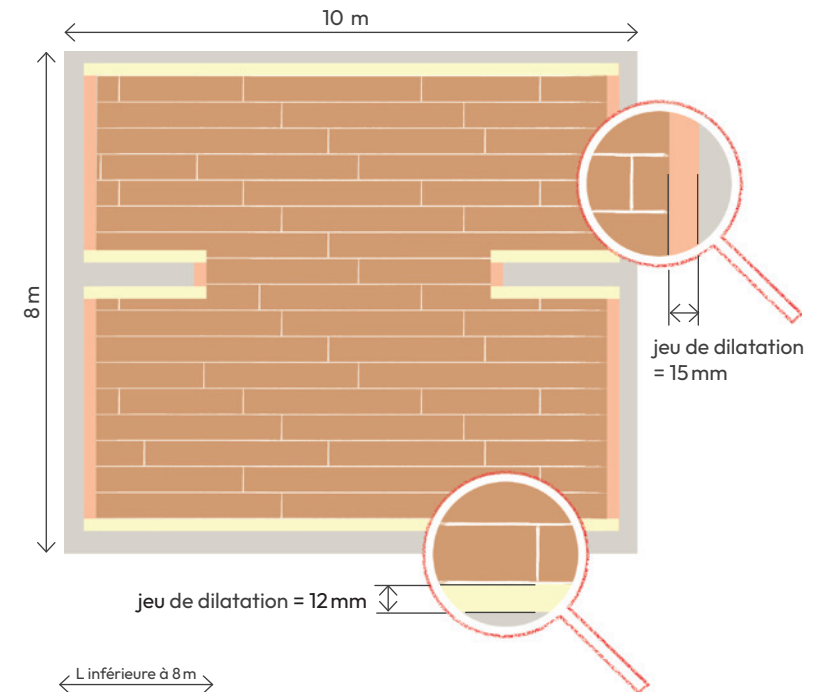
- Prévoir un jeu de fractionnement aux seuils dans le cas de plusieurs pièces contiguës, pour individualiser chaque surface de parquet.

### Pose

- Dans le cas d'un collage rainure-langue, respecter les prescriptions des fiches techniques du fabricant.
- La remise en circulation est recommandée au minimum le lendemain de la pose.



Il faut désolidariser la plinthe et le parquet des murs afin d'éviter les ponts phoniques.





## **8. FINITION ET ENTRETIEN DES PARQUETS**

Préalablement à toute application de finition, le parquet doit être parfaitement propre, sec et dépoussiéré, afin de garantir la bonne mise en œuvre et la performance du système de finition.

## Finition et entretien des parquets

Le choix de la finition et de son entretien est réalisé en fonction de l'usage, conformément à la norme **NF B 53-669**. Le parquet reçoit une finition de protection destinée à le préserver des salissures, des agents chimiques et des chocs, et à maintenir son aspect dans le temps. Deux grandes familles de finitions sont utilisées : **vernies (vitrifiées)** et **huilées**.



### Principes généraux

Le parquet doit être entretenu avec des produits compatibles avec sa finition. Les recommandations des fabricants et guides techniques doivent être respectés.



Après traitement

Entretien courant  
tous les mois



Rénovation



## 8.1 Parquets vernis/vitrifiés

Le vernis est une finition filmogène étanche appliquée en plusieurs couches, en usine ou sur chantier (parquet dit "vitrifié"). Il imperméabilise la surface du bois.

	Après traitement	Entretien courant tous les mois	Entretien de fond - Rénovation
<b>Parquet brut verni/vitrifié sur chantier</b>	<p><b>Pendant les 10 premiers jours :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ne pas couvrir ni poser de tapis</li> <li>• Ne pas déplacer de meuble</li> <li>• Dépoussiérage uniquement (balai ou aspirateur), sans textile imprégné.</li> </ul> <p>Trafic léger après 48h environ (conditions normales).</p>	<p>Aspirer les poussières ou passer une gaze microfibre légèrement humidifiée.</p> <p>Utiliser un nettoyant doux pour parquets vitrifiés (hors nettoyant intensif), appliqué avec une serpillière microfibre parfaitement essorée.</p>	<p>En cas d'usure du vernis, appliquer un produit de rénovation après préparation du support à l'aide d'un décapant dégraissant.</p>
<b>Parquet verni en usine</b>	<p>Occupation et trafic normal possibles après 24h (parquet collé).</p>		

## 8.2 Parquets huilés

La finition huilée est non filmogène et respirante. Elle imprègne les fibres du bois sans les obstruer, généralement en plusieurs couches jusqu'à saturation.

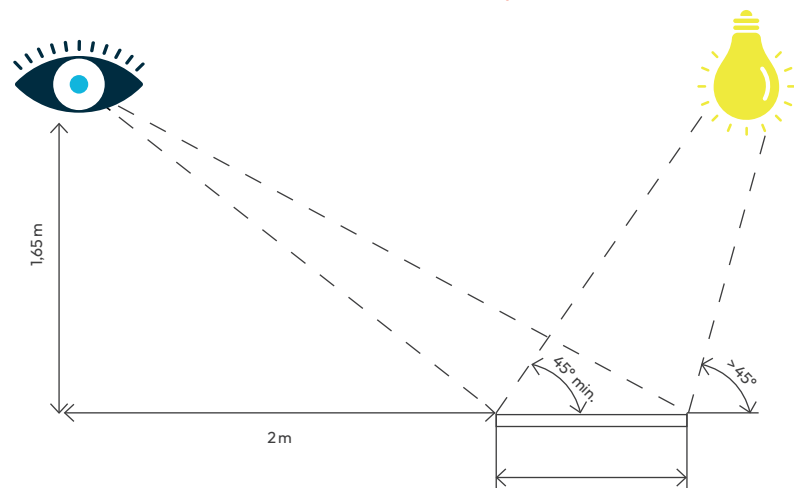
**NOTE :** dans le cas des huiles hybrides, se reporter à la notice du fabricant.

	Après traitement	Entretien courant tous les mois	Entretien de fond - Rénovation
<b>Parquet brut huilé après pose sur chantier</b>	<p><b>Pendant les 7 premiers jours :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ne pas couvrir ni poser de tapis</li> <li>• Ne pas déplacer de meuble</li> <li>• Dépoussiérage uniquement (balai ou aspirateur)</li> </ul> <p><b>Pendant 15 jours :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• aucun entretien humide (pas de savon) ;</li> <li>• ne pas utiliser de textile imprégné.</li> </ul> <p>Occupation avec précaution dès 48 h.</p>	<p>Aspirer les poussières ou passer une gaze microfibre légèrement humidifiée.</p> <p>Utiliser un savon pour parquets huilés, à passer avec une serpillière microfibre toujours parfaitement essorée.</p>	<p>Appliquer une huile d'entretien selon la fréquentation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>pièces à vivre :</b> environ 1 fois/an ;</li> <li>• <b>chambres :</b> tous les 2 à 3 ans ;</li> <li>• <b>usage commercial et ERP :</b> 2 à 4 fois/an selon l'intensité d'usage.</li> </ul> <p>Un nettoyage intensif est recommandé avant application de l'huile d'entretien. La fréquence doit être adaptée à l'état du parquet et réalisée dès perte de lustre naturel.</p> <p>L'utilisation d'une monobrosse peut être envisagée.</p>
<b>Parquet huilé en usine</b>	<p>Une fois la pose effectuée, passer une couche d'huile d'entretien. Occupation des lieux et trafic normal possibles dès 24h après la pose dans le cas d'un parquet collé.</p>		



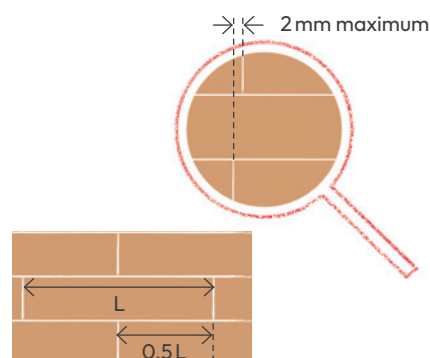
## **9. RÉCEPTION DES OUVRAGES**

La réception d'un ouvrage de parquet est effectuée comme suit. L'aspect final du parquet doit être homogène. Il est évalué à une hauteur d'environ 1,65 m et à une distance de 2 m avec un éclairage non rasant (angle entre le revêtement et la lumière supérieur à 45°).



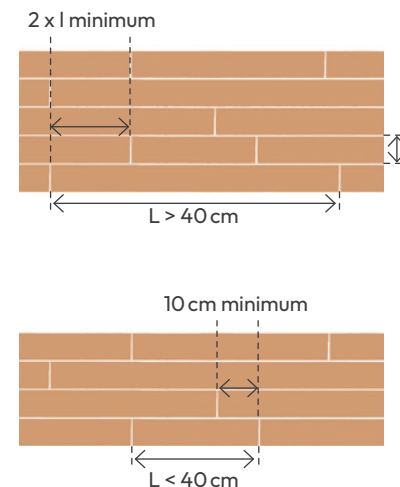
### 9.1 Tolérances sur l'ouvrage terminé

Se référer aux tolérances sur l'ouvrage terminé ci-après.



#### Parquet à coupe de pierre

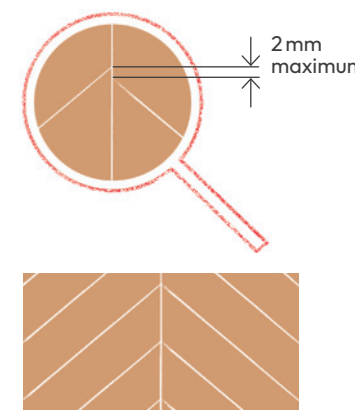
Les joints en bout de lames doivent être alignés de 2 en 2 rangées, à environ 2 mm près.  
Le décalage des joints d'une rangée à la suivante doit être inférieur d'une demi-longueur de lame à 0,5 L à 3 mm près.



#### Parquet à l'anglaise à coupe perdue

Dans toutes les pièces où il n'y a pas de lames de longueur inférieure à 40 cm, les joints en bout de lames doivent être décalés d'une rangée à l'autre d'au moins deux fois la largeur de la lame.

Quand des lames de moins de 40 cm de longueur sont utilisées, la distance entre les joints ne doit pas être inférieure à 10 cm.



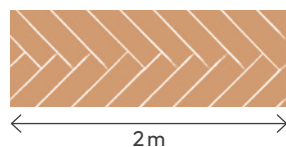
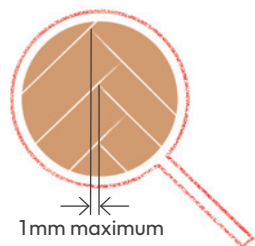
#### Parquet en point de Hongrie

Les pointes des lames de part et d'autre du joint de la travée ne doivent pas être décalées de plus de 2 mm.

### Parquet à bâtons rompus

Aucun angle de lame ne doit s'écarter de plus de :

- 5 mm de la ligne joignant deux angles de lames séparées de 2 m en pose flottante
- 1 mm de la ligne joignant deux angles de lames séparées de 2 m en pose collée.



Une règle de 2 m, posée en sorte que ses deux extrémités règnent avec deux angles correspondants d'une même travée, ne doit accuser en aucun point de différence d'alignement supérieure à 1 mm.

## 9.2 Tolérances sur les joints entre lames et le tuilage des lames

### Lames de largeur entre 25 mm et 140 mm

La largeur des joints en bout et en rive ne doit pas dépasser 2% de la largeur des lames, avec un maximum de 2 mm.

### Lames de largeur > 140 mm

Pour des parquets massifs, la largeur des joints en bout et en rive ne doit pas dépasser un maximum de 3 mm.

### Tuilage des lames

Maximum 0,5% de la largeur des lames avec un maximum de 0,5 mm.

## 9.3 Réception par le client



- **Se référer aux consignes de nettoyage et d'entretien précédentes (chapitre 8)**
- **Produits d'entretien abrasifs et nettoyeurs vapeur sont proscrits**
- **Paillason extérieur et intérieur, protection de tous les pieds de meubles et chaises à prévoir**
- **Faire signer un PV de réception**
- **Donner la clé au client**



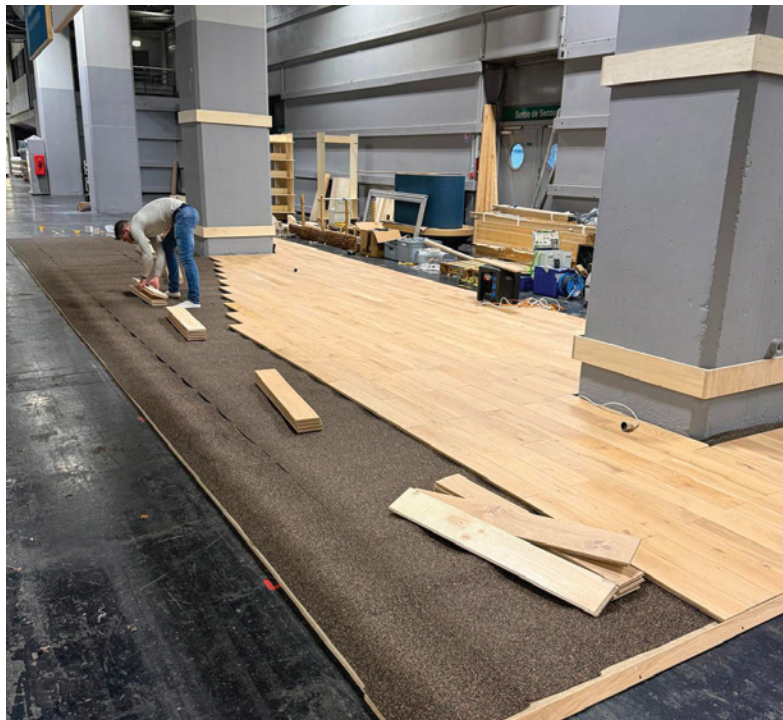


**10. RÉNOVABILITÉ,  
RÉPARABILITÉ  
ET RÉEMPLOI  
DU PARQUET**

Le parquet est un matériau **durable**, conçu pour accompagner la vie des bâtiments.

Quel que soit le type de mise en œuvre, la finition du parquet peut être **égrenée ou poncée** jusqu'au bois nu, pour y **appliquer une nouvelle finition**.

Également, les lames peuvent être localement démontées et remplacées. Cette capacité à intervenir localement prolonge la durée de vie du parquet et permet de **rénover, réemployer** ou **recycler** le bois à l'issue de sa première vie. Le parquet participe ainsi à l'**économie circulaire**, réduisant les déchets et valorisant pleinement la matière première.



### Rénovabilité en fonction de l'épaisseur de la couche d'usure du parquet

La couche d'usure en fonction de son épaisseur et des caractéristiques du bois donne la possibilité de rénover le parquet et de prolonger ainsi sa durée de vie. Chaque rénovation (ponçage et application de système de finitions adaptés à l'usage) permet de maintenir l'aptitude à l'usage pour un cycle supplémentaire. **Plus l'épaisseur est importante et possède des caractéristiques de dureté, plus le nombre de rénovations possibles est grand.** Le nombre de rénovations possibles dépend des techniques de rénovation et de l'usure des surfaces.

Le ponçage théorique considéré est de 1mm.



Pour aller plus loin, des guides techniques sont disponibles sur le site :

[parquetfrancais.org](https://parquetfrancais.org)





Les Parquets  
**BONNES  
PRATIQUES  
ET MISE  
EN ŒUVRE**

